

CHARTRE D'ELEVAGE - FRANCE LEONBERG GROUP		
Le postulant à la qualification "Elevage F.L.G." s'engage à respecter :		A cocher
Dispositions obligatoires	Ne produire que des chiens LOF et signaler la totalité des portées réalisées	0
	Etre titulaire du certificat de capacité si plus d'une portée par an	0
	Utiliser des reproducteurs confirmés niveau 1 dans la grille de sélection	0
	Ne livrer les chiots qu'âgés d'au moins huit semaines (15 semaines pour pays étrangers)	0
	Remettre aux acquéreurs un certificat de cession délivré par un vétérinaire	0
	Livrer les chiots primo-vaccination faite	0
	Livrer les chiots identifiés par tatouage ou puce électronique	0
	Fournir une attestation de vente	0
	Fournir une notice de conseils d'élevage	0
	Respecter les modalités des garanties légales	0
	Faire remplir par l'acquéreur un certificat d'engagement et de connaissance	0
	Tenir un registre des entrées et sorties	0
	Adhérer au France Leonberg Group	0
	Respecter les statuts et le règlement intérieur du France Leonberg Group	0
	Utiliser des reproducteurs âgés de 18 mois pour les mâles et 24 mois pour les femelles, insémination autorisée	0
	Ne faire qu'une portée par an et par chienne au maximum, si 2 portées consécutives, respecter un repos de 18 mois	0
	Faire radiographier les hanches et coudes des reproducteurs	0
	Ne faire reproduire ensemble que les dysplasies A x (A,B,C) ou B x (A,B) exclusivement	0
	Faire passer le Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.) - Recommandé	0
	Mettre hors reproduction les lices de plus de 8 ans	0
	Communiquer au France Leonberg Group le nom des chiens appartenant à l'élevage 1 fois par an	0
	Présenter le France Leonberg Group aux acheteurs (remise feuille adhésion)	0
	En cas de conflit avec un acheteur, privilégier un arrangement à l'amiable	0
Ne pas importer de chien dans le but de le revendre	0	
Ne pas dénigrer les autres élevages	0	
Ne faire l'objet d'aucune réclamation recevable auprès du comité sur la tenue de l'élevage et l'état sanitaire des chiots vendus	0	
Vous vous engagez à respecter les dispositions légales la totalité de ces éléments, vous pouvez prétendre à faire partie de la liste des élevages		
Le postulant à la qualification "Elevage F.L.G. classé." s'engage à respecter :		A cocher
	Ne pas vendre en animalerie, ni dans un salon du chiot	0
	Etre titulaire d'un affixe	0
	Utiliser des reproducteurs niveau 2 minimum dans la grille de sélection	0
	Collaborer systématiquement aux enquêtes éventuelles de la commission d'élevage du France Leonberg Group	0
	Communiquer ses listes d'acheteurs au France Leonberg Group	0
Suivre sa production après placement et rechercher des solutions avec le France Leonberg Group en cas de remplacement	0	
Vous vous engagez à respecter la totalité de ces éléments, vous pouvez prétendre à faire partie de la liste des élevages classés.		
Le postulant à la qualification "Elevage sélectionné" s'engage à :		A cocher
	Avoir produit au moins 1 fois dans les 3 dernières années	0
	Procéder à l'Identification Génétique des reproducteurs	0
	Faire le dépistage LPN1, LPN2, LPPN 3 et LEMP des reproducteurs	0
	Ne faire reproduire ensemble que les reproducteurs aux tests "génotype LPN1 / LPPN 3 / LEMP : (N/N x N/N) ou (N/N x D/N)" et exclusivement (N/N x N/N) pour LPN 2	0
Vous vous engagez à respecter la totalité de ces éléments, vous pouvez faire partie de la liste des élevages "F.L.G."		

Nom de l'élevage + coordonnées

Nom de l'éleveur(se)

Signature